



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Arcy-sur-Cure et mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-312 du 19 août 2025, une **enquête publique unique relative à :**

- une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan ;
- une demande de sept permis de construire, en vue de l'implantation d'un **parc photovoltaïque au sol d'une surface de 122,88 ha pour une puissance totale de 107,5 MWC** sur le territoire de la commune d'Arcy-sur-Cure, comprenant des éléments relatifs à son raccordement au réseau de transport d'électricité via une liaison souterraine à 225 000 volts en piquage sur la ligne Avallon – Joux-la-Ville ;

sera ouverte pendant une durée de 32 jours consécutifs, **du lundi 15 septembre 2025 (10 h 00) au jeudi 16 octobre 2025 (19 h 00).**

Les dossiers de déclaration de projet et de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements) et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, à la **mairie d'Arcy-sur-Cure** et au **siège de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Dijon, Monsieur **Alain DUROUX** a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame **Marie DUROLLET-CHOUDEY** a été désigné commissaire enquêtrice suppléante.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront consignées dans le procès-verbal, à l'occasion de permanences qui se tiendront :

- à la mairie d'Arcy-sur-Cure (89270) :

- **lundi 15 septembre 2025 de 10 h 00 à 13 h 00**
- **samedi 4 octobre 2025 de 10 h 00 à 13 h 00**
- **jeudi 16 octobre 2025 de 16 h 00 à 19 h 00**

- au siège de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (9 rue Carnot, 89200 AVALLON) :

- **mercredi 24 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être transmises :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6583>

- par courriel, à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-6583@registre-dematerialise.fr

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)

- sur un des registres « papier » déposés à la mairie d'Arcy-sur-Cure et au siège de la communauté de communes

- par courrier adressé à la mairie d'Arcy-sur-Cure, siège de l'enquête (rue du Château, 89270 ARCY-SUR-CURE), à l'attention du commissaire enquêteur

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur un poste informatique à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, à la mairie d'Arcy-sur-Cure et au siège de la communauté de communes ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision prise par le préfet à l'issue de la procédure est la délivrance (assortie du respect de prescription) ou le refus d'un ou plusieurs permis de construire. La décision prise par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan à l'issue de la procédure est l'adoption ou non de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, à l'issue d'un vote du conseil communautaire.

Toute information sur le projet de parc photovoltaïque peut être demandée auprès de Monsieur Baptiste VENDEL, responsable du projet à la société SOCOA 5 (groupe GLHD) – 8 allée Pierre-Gilles de Gennes, 33650 MARTIGNAC – Tél. 07.88.42.62.55.

Toute information sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi peut être demandée aux services de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan – Tél : 03.86.34.38.06.